

## École doctorale de Philosophie - ED 487

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de Philosophie - ED 487. 2010, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF, École normale supérieure Lettres et sciences humaines. hceres-02035789

**HAL Id: hceres-02035789**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035789>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n°487  
« Philosophie »  
de l'Université Lyon 3 - Jean Moulin





# Membres du comité d'évaluation )

Présidente :

Mme Danielle LEEMAN, Université Paris 10

Experts :

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

M. Jean-Raymond FANLO, Université de Provence

Mme Danielle POTOCKI-MALICET, Université de Reims

M. Jean DA SILVA, Université Paris 1

M. Daniel GAXIE, Université Paris 1

M. Patrick LEHINGUE, Université d'Amiens

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Sandra LAUGIER



## Contexte général

L'école doctorale (ED) est sise dans le PRES « Université de Lyon » (UDL), qui a redéfini le nombre et le périmètre des écoles doctorales (ED) il y a à peine deux ans, dans des conditions qu'on imagine avoir été quelquefois difficiles (association de multiples disciplines en général, à partir d'établissements aux pratiques différentes et aux sites parfois éloignés) : cette situation rend délicate l'évaluation globale de ces nouvelles ED, en raison de leur faible inscription dans le temps.

Les priorités affichées par le PRES sont la recherche et le doctorat, et sa première mission les études doctorales ; l'ensemble des ED est coordonné par un Collège doctoral qui définit une politique commune cohérente dont l'objectif est de faire du Doctorat de l'UDL une référence internationale en matière scientifique et d'« employabilité ».

Le Collège doctoral a en particulier défini la Charte des thèses commune à toutes les ED de l'UDL ; il répartit les budgets et contrats doctoraux, s'occupe de la formation doctorale dévolue à l'insertion professionnelle et des dispositifs d'appui à cette dernière - dont le financement est assuré par les collectivités territoriales. Le budget-état des « études doctorales » est intégralement reversé aux ED, selon une répartition prenant en compte l'importance et la note précédente de chacune mais tributaire aussi du « poids de l'histoire ».

L'articulation est difficile entre le PRES et les établissements (communication, harmonisation entre services administratifs) ou les ED (défaut de prise en compte par le PRES des doctorants dans leur ensemble ou de la politique conduite par les ED). Il serait souhaitable que soit adopté au sein du PRES le principe général que la formation doctorale donne lieu à un codage et à une validation en « ECTS », comme toutes les formations dispensées aux autres niveaux (Licence et Master), et à la possibilité que cet enseignement soit reconnu dans le service des enseignants-chercheurs qui s'y emploient (comme pour les autres diplômés). En ce qui concerne les modules professionnalisants, il faut veiller à ce qu'ils soient effectivement utiles et accessibles à tous les doctorants, quelle que soit leur discipline de rattachement.

L'attribution du personnel administratif et des locaux est du ressort des établissements, et sans doute pour cette raison le traitement est inéquitable si l'on compare toutes les ED au sein du PRES.

L'évaluation a porté sur les points suivants : offre disciplinaire et offre liée aux attentes ou besoins spécifiques de ses doctorants, critères de recrutement des doctorants, pratiques d'accueil et d'encadrement, mesures prises pour que soient respectées l'obligation d'accompagnement du doctorant et donc la limitation du nombre de thèses dirigées par encadrant comme la durée de préparation du doctorat, définition du cursus (formations obligatoires ou recommandées) et des conditions de l'autorisation de soutenance.

## Avis condensé

- Avis global :

L'ED 487 s'inscrit dans un axe scientifique fort : « Histoire de la Philosophie », sans exclure d'autres pratiques de la philosophie - ainsi qu'en témoignent les recherches menées au sein des Equipes ou Unités et les sujets de thèse acceptés. L'ambition est de constituer à terme une ED régionale monodisciplinaire en philosophie, objectif déjà encouragé par le passé par des PPF. L'ambition est légitime, étant donné la qualité scientifique des équipes et unités, mais ne peut sans doute être réalisée qu'en passant par un programme scientifique commun, constituant en quelque sorte le label identitaire visible et bien circonscrit de l'entité visée. Dans cette perspective, les réalisations à l'international sont à saluer, et doivent être développées aussi bien qu'encouragées par les institutions de tutelle.

Le partenariat avec Grenoble 2 est prometteur, en particulier du point de vue de l'échange des bonnes pratiques en ce qui concerne plus précisément la formation doctorale, qu'il s'agisse des règles adoptées en matière de nombre de thèses par encadrant, de bourses de mobilité, de communication, d'encouragement des doctorants à organiser des colloques, journées d'étude, séminaires ou groupes de travail, etc. et aussi de collégialité : une école



doctorale est en effet une collectivité scientifique et non une juxtaposition d'individualités restant chacune sur son quant-à-soi.

On comprend la difficulté à instaurer dans la réalité les changements liés à l'évolution des conceptions en matière de formation doctorale (textes officiels d'août 2006) dans une situation où une même ED concerne des établissements différents et de surcroît dans deux PRES ; dans l'intérêt même de la discipline, il y a néanmoins absolument à évoluer si l'on veut présenter l'image d'une recherche dynamique et innovante, en particulier dans le domaine de la formation doctorale (il n'est que de voir les exigences à respecter pour être en mesure de répondre aux appels d'offre nationaux et internationaux).

● Points forts :

- Qualité des unités de recherche.
- Définition de critères propres à l'ED et communs à ses composantes en matière de formation et d'autorisation de soutenance.
- Mise en place d'un site de l'ED (dont l'actualisation repose pour une bonne part sur le Directeur de l'ED - ce qui doit être corrigé par l'établissement).
- Création d'un prix de thèse de l'ED 487 - et d'une manière générale le souci de valoriser la recherche des doctorants et jeunes docteurs.
- Qualité scientifique des doctorats, reconnue par des récompenses (prix) et/ou des publications (chez des éditeurs importants).
- Relations établies à l'international (partenariats scientifiques, doctorats internationaux).

● Points faibles :

- La durée des thèses, malgré un effort, demeure trop longue et le flux trop bas.
- Le nombre de doctorants par HDR est trop élevé.
- Le personnel est insuffisant : un secrétariat pour 3 ED (donc 1/3 de temps pour l'ED 487, qui concerne deux établissements à Lyon et un établissement à Grenoble, et se trouve par là sur deux PRES).
- La part de budget dévolue aux aides financières allouées aux doctorants est insuffisante.
- Pas d'organisation collective, au titre de l'ED, des critères de recrutement des doctorants, du choix des sujets de thèse, de l'encadrement / accompagnement pédagogique du doctorant.
- Une formation laissée pour l'essentiel aux Equipes et Unités (pas de formation méthodologique à la recherche par exemple).



## Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :
  - Rassembler en un même lieu le secrétariat et le bureau du directeur de l'ED ainsi qu'une salle dédiée pour les doctorants, de manière à concrétiser aux yeux des usagers l'existence de leur école doctorale, et à permettre à ceux qui viennent d'ailleurs de se « poser » en un lieu où ils puissent rencontrer leurs homologues, échanger les informations, organiser des activités...
  - Veiller à ce que le PRES soit attentif aux offres des ED en matière de formations transversales, en particulier appropriées aux SHS, et leur accorde l'attention nécessaire (un chercheur contemporain se doit d'acquérir une culture minimale, même s'il relève des sciences dites « dures », ne serait-ce que pour être en mesure d'évaluer les conséquences sociales et éthiques des recherches).
  - Prendre une décision officielle reconnaissant les formations doctorales au même titre que les formations de Licence et de Master, qui les dote d'un codage et d'une validation en « crédits » (ECTS), et permette aux enseignants-chercheurs de les intégrer à leur service

## Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Les moyens dont dispose l'ED en matière de locaux sont insuffisants : il y a à constituer une unité de lieu concrétisant pour les doctorants leur appartenance à une même entité, avec le bureau du Directeur de l'ED, celui du secrétariat, et, dans la continuité des précédents, une salle dévolue aux doctorants : aménagement convivial (il ne s'agit pas d'une « salle de classe » mais d'un lieu commun d'échange, d'information, de documentation et de travail), avec accès wifi, voire un ou deux postes informatiques...

La dotation financière apparaît correcte pour le nombre de doctorants (quoique la longue incertitude liée à la constitution du PRES ait créé quelques perturbations dans la notification du budget et par conséquent dans sa bonne



utilisation), mais il faut à l'avenir donner la priorité aux aides aux doctorants (qu'il s'agisse de leurs formations ou de leurs missions, de l'organisation par eux de journées ou colloques, voire de subventions pour publications).

Le Conseil doit être réuni au moins 3 fois par an (selon la loi), et il serait bon de l'assortir d'un Bureau (informé des affaires courantes et interpellé pour résoudre les éventuels problèmes ponctuels), d'un Jury de l'ED (examinant collectivement les candidatures de doctorants à des financements par exemple), d'une Commission de suivi pédagogique des doctorants (attentive à leur recrutement, à leur accompagnement, décidant des dérogations, etc.).

L'équilibre entre partenaires doit être maintenu ainsi.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants par HDR, qui devrait être de 5 en moyenne, est inégal et souvent trop élevé (jusqu'à 57). De fait, le nombre de soutenances apparaît faible - au regard de la qualité scientifique des équipes ou unités - : ne serait-ce pas lié au fait que les HDR « dirigeant » trop de thèses ne peuvent en réalité assurer cet encadrement de manière efficace pour tous les doctorants « dirigés »?

Il doit de même être possible d'abaisser la durée moyenne de la préparation de thèse (actuellement de 6 ans), d'une part par une amélioration de l'accompagnement pédagogique, d'autre part par un effort dans la recherche de financements pour la recherche doctorale.

Les enseignants-chercheurs membres de leur section de CNU doivent inlassablement faire savoir qu'on n'en est plus au temps de la thèse d'état (depuis le début des années 80) et qu'on peut se fixer une moyenne raisonnable de 300 pages pour un doctorat actuel.

- Encadrement et suivi :

Seul Grenoble 2 est dans les normes du nombre de thèses par encadrant. Il est nécessaire que l'ED 487 constitue un dispositif dévolu à l'encadrement des doctorants, d'une part sur le plan pédagogique, mais aussi d'autre part sur le plan financier.

L'adoption du principe d'une co-direction de thèse associant des Maîtres de Conférence non HDR ou récemment HDR est positive. De même l'idée de distinguer entre doctorat de formation initiale et doctorat de formation continue paraît intéressante, dans son souci d'analyser plus soigneusement les publics, leurs besoins et leurs attentes, mais aussi dans la perspective, pertinente, de relativiser la durée globale des thèses.

Il semble utile de mettre en place un comité de suivi de thèse individualisé.

- Financement des thèses :

La proportion de thèses financées est très satisfaisante (pour une ED à dominante SHS) : 21 %. Mais il ne faut pas s'en contenter, sachant que le financement de la recherche doctorale a normalement un effet d'une part sur la durée de la thèse et d'autre part sur le devenir professionnel du jeune chercheur.

La répartition telle qu'actuellement opérée au sein de l'ED 487 - certes égalitaire - des contrats doctoraux sur critère géographique n'a pas d'effet stimulant pour les équipes : il faut lui substituer une véritable politique (scientifique) du financement de la recherche doctorale. Et, dans ce cadre, informer les doctorants sur les appels d'offre et financements existants autres que les traditionnels contrats doctoraux ou allocations régionales.

Il y a en fait à rechercher toutes les sources possibles de financement des doctorants, et à en informer ces derniers. Il n'y a pas lieu de considérer que le financement de la thèse est réglé dès l'instant que le doctorant est salarié : tout projet de qualité porté par un candidat prometteur mérite d'être financé.

L'ED peut, et doit, définir sa propre politique en la matière, rassembler le maximum d'informations et se donner les moyens d'aider au mieux les doctorants à mener à bien leur recherche - par un jury pluri-équipe et un accompagnement dans la constitution des dossiers en réponse à des appels d'offre.



- Formation :

L'ED a établi une participation à 80h de formation sur 3 années, conditionnant l'autorisation de soutenance, ce qui est bien dans le principe - mais il y a dans la réalité à proposer des formations utiles aux doctorants dans la conduite de leur projet. Notons positivement en ce sens l'organisation d'une journée bi-disciplinaire Droit-Philosophie et celle de journées franco-belges avec Bruxelles.

La formation professionnelle prise en charge par le PRES d'une part ne paraît pas adéquate pour tous les doctorants, d'autre part est pour certains enseignements implicitement réservée à certains d'entre eux. Si cette situation devait perdurer, il reviendrait à l'ED de définir des formations « professionnalisantes » correspondant aux attentes et besoins de ses doctorants, sur un budget supplémentaire attribué par le PRES.

- Ouverture nationale et internationale :

L'ED est globalement attractive puisque plus d'un tiers de ses effectifs (37 % des inscrits) lui viennent d'ailleurs que de Lyon ou Grenoble. Le nombre de co-tutelles paraît à la hauteur de cette attractivité : 17 % des doctorants.

Le partenariat avec Bruxelles, comme le doctorat européen avec la Roumanie, sont de belles réalisations qu'il convient d'étendre et de développer. L'ensemble des projets d'association doit évidemment reposer sur des critères d'excellence d'une part, et de cohérence avec la politique de site, nationale et internationale, d'autre part.

- Projet :

Le projet est parfaitement convaincant, à la fois conscient des acquis et des réalisations à conduire.

La direction de l'école doctorale ne doit pas toujours échoir au même établissement.